

<p>MAIRIE de COMBRONDE</p> 	<p>COMPTE RENDU SEANCE DU 3 MAI 2012 DATE DE LA CONVOCATION 26/04/0212 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18</p> <p>NOMBRE DE PRESENTS : 14 NOMBRE DE POUVOIRS : 3 NOMBRE D'ABSENT : 1 NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 17</p>
---	--

Président Monsieur Bernard LAMBERT

Monsieur le Maire : Bernard LAMBERT, Président

Sont présents : Messieurs Jean Michel GRIVOTTE, Jean Paul POUZADOUX, Bernard LAMBERT, François TARDIF, Raoul L AMOUROUX, Bernard GARCEAU, Raoul LANORE, Alain ESPAGNOL, Stéphane PEREIRA, Mesdames : Paulette P ERROCHE, Michèle VIALANEIX, Lise CHEVALIER, Sandra PRAS, Nathalie RICHARD LEGAY

Absents excusés : Madame Fabienne DOS SANTOS (procuration à Michèle VIALANEIX), Monsieur Dominique LABOISSE (procuration à Monsieur Bernard LAMBERT), Monsieur Eric AUBRY (procuration à Jean Paul POUZADOUX)

Absent : Madame Delphine PERRET.

Secrétaire de séance : madame Nathalie RICHARD LEGAY

L'an deux mil douze, le trois du mois de mai, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de COMBRONDE, se sont réunis en mairie pour la tenue d'une séance ordinaire sous la présidence de monsieur Bernard LAMBERT, Maire.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie RICHARD - LEGAY est désignée pour assurer cette fonction qu'il a acceptée. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Le Compte rendu de la séance du 4 Avril 2012 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

- **Création de la ZAC de l'Aize**
- **DM N° 1 Budget Assainissement**
- **SIEG – Mise ne conformité Eclairage Public**
- **Questions diverses**

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que :

- *Le Syndicat Mixte du Parc de l'Aize a pour objet l'aménagement et la commercialisation du Parc de l'Aize, dont une première ZAC est aujourd'hui presque entièrement commercialisée,*
- *Le Parc de l'Aize a été classé de niveau 1 par le Conseil Régional au niveau de son Schéma Régional de Développement Economique et retenu comme stratégique par le Conseil Général par une délibération de la Commission Permanente en date du 4 décembre 2000,*
- *Le SCOT des Combrailles, approuvé par le SMADC le 10 septembre 2010, a prévu l'extension du Parc de l'Aize pour une superficie totale de 180 hectares,*
- *Suite aux études conduites par le cabinet CAMPUS Développement et son équipe au cours de l'année 2011 et après avoir largement associé les différents services concernés et la population locale, un dossier de création d'une seconde ZAC a été validé par le groupe de pilotage et le Syndicat Mixte du Parc de l'Aize,*
- *La concertation préalable s'est déroulée conformément aux modalités prises par la Commune,*

Monsieur le Maire présente alors le nouveau dossier de la ZAC 2 de l'Aize qui prévoit, par phases successives, l'extension du Parc de l'Aize sur 120 hectares, et plus particulièrement les éléments suivants :

Périmètre de la ZAC :

Il est défini par le plan de délimitation du périmètre inclus dans le dossier de création de ZAC et annexé à la présente délibération.

Programme des constructions :

La ZAC 2 de l'Aize comportera plusieurs zones affectées aux activités économiques, notamment des lots d'une superficie comprise entre 2 et 8 hectares, une zone technique avec une nouvelle station de traitement des effluents et des espaces verts assurant une insertion maximale des bâtiments et équipements.

Mode de réalisation de la ZAC :

La réalisation de la ZAC 2 de l'Aize sera directement prise en charge par le Syndicat Mixte du Parc de l'Aize qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'équipement et la commercialisation ultérieure des lots.

Les deux premières phases de la ZAC 2 de l'Aize seront réalisées dans le cadre de la révision simplifiée du PLU, procédure actuellement en cours, les autres phases faisant l'objet de la révision générale prescrite le 29 février 2012 par le Conseil Municipal.

Pour favoriser la commercialisation, il a enfin été décidé d'exonérer les entreprises de la part communale de la taxe d'aménagement.

Déroulement et résultats de la concertation :

La concertation s'est concrétisée, conformément aux modalités définies par la Commune, par la mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet, avec un plan de situation et un plan du périmètre d'étude, et d'un registre dans lequel il pouvait être consigné des observations, à la Mairie de Combronde et dans les locaux administratifs du Syndicat Mixte du Parc de l'Aize.

Deux réunions publiques, précédées par une annonce dans le journal La Montagne, ont également été organisées le 20 octobre 2011 et le 31 janvier 2012 à la Maison du Peuple de Combronde.

Les observations formulées au cours du déroulement de cette concertation préalable à la création de la ZAC de l'Aize 2 ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet et le dossier de création tel qu'il est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **(Monsieur François Tardif ne prendra pas part au vote)**

Par 16 voix pour .

- 1/ Approuve le bilan de la concertation préalable tel qu'il vient de lui être présenté,
- 2/ Approuve le dossier de création de la ZAC 2 du Parc de l'Aize tel qu'il vient de lui être présenté, notamment son périmètre, le programme prévisionnel des constructions ~~et son mode de réalisation~~,
- 3/ Décide de créer la ZAC de l'Aize 2 sur le périmètre annexé à la présente délibération,
- 4/ Décide d'exonérer les entreprises s'implantant dans cette nouvelle ZAC de la part communale de la taxe d'aménagement,
- 5/ Demande à Monsieur le Maire de transmettre officiellement ce dossier aux collectivités et services concernés,
- 6/ Demande à Monsieur le Maire de saisir l'autorité environnementale pour avis,
- 5/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.

BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1 (043-2012)

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 sur le budget assainissement 2012 suite à la Réception d'une facture du cabinet GEOVAL pour le reliquat d'une étude sur le réseau assainissement - eaux usées de la route de Saint-Myon :

- **Transfert de crédits :**

INVESTISSEMENT				
INTITULE DU COMPTE	DEPENSE		RECETTE	
	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
<i>Constructions</i>	2313	-460.00		
<i>Frais de recherche et de développement</i>	2031	460.00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve la décision modificative n°1 du budget Assainissement.**

**SIEG : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – REFECTION ET MISE EN CONFORMITE
(045-2012)**

Monsieur Jean Paul POUZADOUX Adjoint chargé des réseaux expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation de réfection et de mise en conformité du réseau d'éclairage public Associations.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques à la date d'établissement du projet, s'élève à : **103 000.00€ HT**

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Eco-taxe, soit :

51 521.56€

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du Fonds de Compensation de la TVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide :

- 1) D'approuver les travaux de réfection et mise en conformité de l'éclairage public présenté par Monsieur l'adjoint**
- 2) De confier la réalisation des travaux au SIEG du Puy de Dôme**
- 3) De fixer la participation de la commune à cette dépense à 51 521.56€ et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif dans la caisse du receveur du SIEG**

De prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

QUESTIONS DIVERSES

Jean Paul POUZADOUX : EGIS a présenté le dossier de remise en conformité d'une partie du réseau eau et assainissement sur le RD 2144 à partir de l'intersection de la route de Montcel.

Raoul LANORE : la Communauté de Communes envisage éventuellement la construction d'un bâtiment industriel qui serait mise à disposition d'une société moyennant un loyer

Paulette PERROCHE : indique qu'il serait souhaitable d'envisager une réunion générale avec tous les interlocuteurs des quartiers à l'automne.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 20

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers Municipaux,

Le Secrétaire de Séance